

ÉDITORIAL	Plus que jamais le foncier au cœur des préoccupations	3
INTRODUCTION	Nouveaux défis pour les acteurs des politiques foncières en Afrique de l'Ouest	4
PREMIÈRE PARTIE : LE FONCIER AU CŒUR DE L'ÉCONOMIE AGRICOLE	Accaparement ou investissement, le temps des confusions	7
	Garantir un investissement réel et durable	13
DEUXIÈME PARTIE : LE RENOUVELLEMENT DES POLITIQUES FONCIÈRES EN AFRIQUE DE L'OUEST	Des problématiques transversales	19
	Des expérimentations nationales	26
CONCLUSION	Quels horizons pour la question foncière en Afrique de l'Ouest? Note de lecture	42

Les opinions exprimées dans les articles ne reflètent pas nécessairement celles d'Inter-réseaux, mais celles des auteurs. Les photos, quand elles ne sont pas créditées, sont de la rédaction, de même que les articles non signés.

Photo de couverture : © Fert

Tous les articles sont libres de droit. En cas de rediffusion, merci de faire figurer la mention « © Grain de sel » et de nous envoyer une copie de la publication.

Grain de sel est imprimé sur du papier couché entièrement recyclé (Cyclus Print).

Le secrétariat exécutif d'Inter-réseaux Développement rural est composé à Paris de : Fanny Grandval (chargée de mission), Christophe Jacqmin (directeur), Sylvie Lopy (secrétaire de direction), Vital Pelon (chargé de mission), Joël Teyssier (chargé de mission); et à Ouagadougou de Souleymane Traoré (chargé de mission), Salimata Diasso (secrétaire) et Minata Coulibali (animatrice).

Glossaire « spécial foncier »

Bail : contrat par lequel une partie autorise un tiers à jouir d'une terre ou de ses ressources pendant un certain temps, moyennant le versement d'un loyer.

Cadastre : documentation officielle, cartographique et littérale, donnant une information sur l'occupation humaine des sols et ses limites. Désigne également l'administration en charge d'établir et mettre à jour ces documents.

Domaine privé de l'État : englobe tous les biens appartenant à l'État et qui sont détenus et gérés par lui dans les mêmes conditions que les biens des particuliers (Gérard Chouquer).

Domaine public de l'État : ensemble des biens et terres appropriés par l'État, affectés à l'utilité et à des services publics.

Domanialité : désigne le régime des biens appartenant aux personnes publiques (Gérard Chouquer).

Droit coutumier : ensemble des règles juridiques nées de l'usage dans une région ou un pays, établies par la coutume.

Droit d'usage : en droit civil, élément du droit de propriété qui donne à son titulaire la faculté de se servir d'une chose ainsi que d'en percevoir les fruits dans les limites de ses besoins et de ceux de sa famille.

Droit positif (ou écrit) : ensemble des règles juridiques établies par les autorités investies du pouvoir législatif ou réglementaire, et constatées

par des textes officiels.

Immatriculation foncière : procédure administrative d'enregistrement par laquelle l'État reconnaît et garantit l'existence d'un droit de propriété privée individuelle. Elle annule tous les droits antérieurs.

Prescription acquisitive : principe selon lequel la possession continue et paisible d'un terrain, si elle n'est pas contestée pendant un certain nombre d'années, fait acquérir un droit réel à son détenteur.

Propriété inviolable et imprescriptible : propriété issue de la procédure d'immatriculation foncière. Elle est définitive, opposable aux tiers, et ne peut pas être remise en cause.

Registre foncier : document, qui peut prendre une forme informatisée ou papier, chargé de donner l'état des droits sur les terres et ses ressources.

Titre foncier : document délivré par l'autorité administrative qui officialise l'existence d'un droit ou de droits sur une terre. Dans l'entendement de certains, le titre foncier est celui issu de l'immatriculation foncière et correspond donc à un droit de propriété privée individuelle.

Les occurrences des termes du glossaire sont signalées dans le texte par un astérisque *.

Actualités d'Inter-réseaux

En début d'année, plusieurs événements marquants pour Inter-réseaux se sont déroulés. Tout d'abord une **Assemblée générale** a eu lieu pour la première fois en Afrique, à Ouagadougou. Cela a été l'occasion d'accueillir au sein de l'association, 12 nouveaux adhérents dont 11 membres institutionnels : des réseaux d'OP (Roppa, Billital Maroobé), des structures d'appui et ONG (Saild, Jade, IED Afrique Iram, SNV, Afrique verte internationale), des bureaux d'études et des espaces de réflexion (Ipar, Larès, Graf). Les membres ont échangé sur le Plan d'orientation stratégique 2012-2016. Des temps en sous groupes ont permis aussi de réfléchir sur le contenu des trois axes de travail que sont l'axe « information », l'axe

« groupes de travail » et l'axe « mutualisation entre les membres ».

En janvier IR a aussi organisé à Ouagadougou avec le Roppa un **atelier de travail** de deux jours autour du thème « participation des OP aux politiques » (de nombreuses informations sont disponibles sur le site d'IR). Les débats se sont appuyés sur des acquis des capitalisations réalisées dans le cadre du projet Réseau Paar (cf. nos précédents) et, en cohérence avec le plan quinquennal du Roppa, ont pu contribuer à nourrir le plan de travail du Roppa et de ses membres (12 des 13 plates-formes membres étaient présentes).

Faute de place dans ce numéro, nous avons prévu de vous faire un point détaillé sur l'actualité de l'association dans le prochain numéro.

Plus que jamais le foncier au cœur des préoccupations

DANS BEAUCOUP DE PAYS d'Afrique, la terre et les ressources naturelles constituent aujourd'hui, la première richesse des paysans et des éleveurs. Le foncier remplit des fonctions tellement cruciales pour la survie des populations rurales qu'il peut conduire à de graves conflits qui divisent familles, communautés, et pays. Bon nombre de guerres en Afrique ont ainsi eu une dimension, sinon une origine foncière, comme dans la région des Grands-Lacs où le foncier a été un facteur déterminant des conflits violents qui ont marqué la région depuis près de 20 ans.

En 2012, quatre ans après une crise alimentaire mondiale majeure dont on espérait qu'elle réveille les consciences sur la nécessité de soutenir les agricultures familiales, qu'observe-t-on ? Une pression foncière qui s'accélère notamment en Afrique, par des mouvements d'appropriations massives des terres à la faveur d'acteurs économiques nationaux et internationaux, et

au détriment des droits des producteurs ruraux. Les réformes foncières initiées à la fin des années 90 dans de nombreux pays d'Afrique, ont permis de réelles avancées dans le sens d'une plus grande reconnaissance et prise en compte des droits foncières des populations locales. Mais dans un contexte, où la population s'accroît rapidement, où les terres fertiles restent limitées en surface voire se dégradent, et où la demande extérieure de terre s'amplifie, les processus en cours sont encore fragiles.

Devant ces enjeux forts, ce numéro de *Grain de sel* cherche à briser certains préjugés et à réaffirmer certaines vérités. Citons-en quelques-unes : l'Afrique n'est pas une réserve de terres sans droit ; il existe des formes d'appropriation et d'exploitation qui ne sont en rien des investissements agricoles ; délivrer des titres de propriété privée à tous les paysans n'est pas forcément une solution pour sécuriser leur accès à la terre ; conduire des réformes

foncières n'implique pas seulement un travail sur les outils techniques et juridiques, mais aussi et d'abord des débats associant toutes les composantes de la société, etc.

Six ans après la sortie d'un *Grain de sel* consacré au foncier, Inter-réseaux, le Comité technique « Foncier et développement » de la Coopération française et le Hub Rural, partenaires pour la réalisation de ce numéro, ont choisi un fil directeur : le renouveau des politiques foncières face aux grandes évolutions et aux enjeux du développement de ce début de siècle. La nécessité de réglementer l'accès aux terres et de sécuriser les droits foncières des paysans en Afrique de l'Ouest étant largement admise, il reste maintenant à élaborer les réformes foncières associant les paysans et les éleveurs, et à mobiliser les moyens pour les mettre en œuvre avec eux dans la durée.

Inter-réseaux, Hub Rural et Comité technique Foncier et développement



SANS ÉQUIVALENT en Afrique, le Hub Rural est un outil commun au service des acteurs du développement rural et de la sécurité alimentaire en Afrique de l'Ouest et du Centre, principalement les institutions publiques nationales et régionales, les organisations professionnelles agricoles et de la société civile. Une grande particularité du Hub Rural est qu'il est gouverné par ces différentes catégories d'acteurs, qui lui ont confié une mission d'intérêt général, porteuse de bénéfices individuels pour chaque catégorie d'acteurs et d'un bénéfice collectif pour les communautés régionales : améliorer le dialogue sur les politiques et les programmes, contribuer à leur cohérence, à leur pertinence et à leur mise en œuvre effective, dans des contextes en profonde mutation. Pour en savoir plus : www.hubrural.org



RÉUNISSANT EXPERTS, chercheurs, et responsables de la Coopération française, le Comité technique « Foncier et Développement » est un groupe de réflexion qui apporte, depuis 1996, un appui à la Coopération française en termes de stratégie et de supervision d'actions sur le foncier, en réseau avec de nombreux acteurs internationaux. Il compte aujourd'hui une trentaine de membres aux approches très diverses en termes de disciplines et de compétences qui travaillent au sein des principales institutions de recherche, d'enseignement, d'expertise et de coopération sur le foncier et ses questions

connexes, dans une variété de pays et de continents. Sous l'égide du MAEE et de l'AFD, ce groupe assure une veille et accompagne les acteurs des politiques foncières dans leur diversité à maintenir le cap des réformes en marche. Il met à disposition de nouvelles analyses, références et repères utiles au pilotage des réformes. Il appuie la promotion et la défense d'approche fondée sur la reconnaissance des droits locaux dans les débats internationaux. L'ensemble de ces travaux sont disponibles en version intégrale sur le portail www.foncier-developpement.org.

Nous tenons à remercier Aurore Mansion (Gret pour le secrétariat du Comité technique « Foncier et développement ») et Vincent Basserie (Hub Rural, UEMOA) pour avoir coordonné aux côtés de Vital Pelon (Inter-réseaux) l'ensemble de ce numéro.